

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 11 Avril (11/04/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, Mme Marie-Claude DULAC,

Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,

M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Colette ROLLET), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE),

Conseillers Municipaux.

ÉTAIT EXCUSE :

M. Franck BOUSQUET, **Conseiller Municipal.**

Monsieur Jean-Luc GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

32 – 11 Avril 2017

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'IME (INSTITUT MEDICO EDUCATIF) PIERRE SARRAUT

Rapporteur : Mme GARRIGUES

Considérant que depuis le mois de septembre 2014, la commune de Moissac mène un projet d'inclusion des enfants en situation de handicap sur les structures d'accueil de loisirs municipales qui a débouché le 9 avril 2015 sur la signature d'une charte de déontologie avec différents partenaires institutionnels.

Considérant qu'il paraît opportun de signer avec l'IME Pierre Sarraut une convention définissant les modalités de notre partenariat dont l'objectif majeur est l'intérêt des enfants et leur inclusion dans les accueils de loisirs municipaux.

Considérant qu'il convient de permettre aux enfants du bassin de vie Castelsarrasin – Moissac suivis par l'IME Pierre Sarraut, de s'inclure sur les temps extrascolaires dans les meilleures conditions possibles,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

AR PREFECTURE

082-218201127-20170411-CM20170411_32-DE
Regu le 14/04/2017

**Le conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Moissac et l'IME Pierre Sarraut

Pour copie conforme

Moissac le 13 avril 2017

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :